

Recensement 2023 de la population

Du jeudi 19 janvier au samedi 25 février 2023, un échantillon de 8% de la population romanaise recevra la visite d'un agent recenseur, soit environ 1508 foyers.

À quoi ça sert ?

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer...



C'est un véritable outil pour les élus. Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Le recensement est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun y participe.

Comment ça marche ?

1 – Avant la collecte

La commune recrute les agents recenseurs. Pour procéder à ce recensement, une équipe de 7 agents recenseurs a été ainsi recrutée par la Ville de Romans. Chacun d'entre eux possède une carte tricolore (signée par le maire et comportant sa photo) et a été affecté à un secteur en particulier :

1. M. Michel BLANC : Centre historique
2. Mme Martine VALLET : Centre-ville
3. Mme Alix MERMOUD : Presle Mât Batie, Chatiou Duchesne et l'immeuble Le Galaxie, avenue J.-Moulin
4. M. David TURCHETTA : Les Ors, les Récollets et l'Ouest rural
5. Mme Sanaa ARFA, : La Gloriette, les Méannes, le péricentre Nord et une partie de la Pierrotte
6. Mme Claudine MARTINET : Château-Fleury, la Pierrotte, les Chasses, la zone industrielle, les Vignards
7. Mme Siam EL KHATTABI : La Monnaie, l'Est pavillonnaire et les résidences Le Belvédère et Le Roval

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, seule une partie de la population est concernée (8% à Romans). Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. A Romans :

☞ Les personnes habitant dans un immeuble auront dans leur boîte aux lettres un courrier les informant de la visite d'un agent recenseur, à compter du 4 janvier 2023.

☞ Celles habitant dans une maison trouveront à partir du 19 janvier 2023, le même courrier doublé d'une notice avec des codes confidentiels de connexion pour se faire recenser par internet.

☞ Les agents recenseurs rencontreront ensuite les habitants des immeubles pour leur remettre la notice précitée ou un dossier papier, et les habitants des logements individuels n'ayant pas répondu à l'enquête par internet.

☞ Les personnes n'ayant pas accès à internet pourront utiliser l'espace numérique mis à disposition des usagers à Mairie [+], rue Bozambo, pour répondre à l'enquête.

2 - Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez vous, pour vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne. (Attention ! Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous demanderaient de l'argent...).

Si vous rencontrez des difficultés pour répondre par internet, les agents recenseurs pourront vous aider. Enfin, vous pouvez aussi recourir à l'espace numérique mis à votre disposition (sur rendez-vous au 04 75 05 51 51) au sein de Mairie [+], rue du Capitaine Bozambo.

En dernier recours, les agents recenseurs pourront vous remettre les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis convenir d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

[+] de renseignements, contactez Mme Edith PAYAN, coordinatrice du recensement

Tél. 04 75 05 51 51 poste 1219 – Email : epayan@ville-romans26.fr

3 - Après la collecte

Le maire de la commune signe le récapitulatif de l'enquête. La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Confidentialité et anonymat

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#))

A noter : Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur www.insee.fr